



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/15/11
1^{er} novembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion – Deuxième partie
Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022
Point 12 de l'ordre du jour

MOBILISATION DES RESSOURCES : ANALYSE FINALE DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE BIAIS DU CADRE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Note de la Secrétaire exécutive

I. INTRODUCTION

1. À sa douzième réunion, la Conférence des Parties a adopté des objectifs de mobilisation des ressources au titre de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (décision [XII/3](#), paragraphe 1), ainsi qu'un cadre révisé de présentation des rapports financiers, visant à permettre aux Parties de rendre compte de leur contribution à la réalisation de ces objectifs (voir décision XII/3, paragraphes 24 et 25 et annexe II). Pour plus de commodité, les objectifs sont reproduits à l'annexe I du présent document. Lors des réunions ultérieures de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la Conférence des Parties, les Parties ont continué d'examiner les progrès accomplis au regard des objectifs de mobilisation des ressources, sur la base des rapports périodiques établis par la Secrétaire exécutive, qui ont regroupé et résumé les informations communiquées par les Parties dans le cadre de présentation des rapports financiers.¹ La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a fourni une évaluation globale des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité et des objectifs connexes, sur la base de ces informations ainsi que d'autres sources.

2. Des informations actualisées provenant du cadre de présentation des rapports financiers ont été incluses dans le premier rapport du Groupe d'experts sur la mobilisation des ressources à l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion (CBD/SBI/3/5/Add.1). À la première partie de sa troisième réunion, tenue du 16 mai au 13 juin 2021, l'Organe subsidiaire a examiné les rapports du Groupe d'experts et le projet de recommandation correspondant. Le présent document fournit une mise à jour finale,² compte tenu des autres communications transmises par les Parties.³

3. Le document CBD/SBI/3/5 sur la mobilisation des ressources et le projet de recommandation qui y figure contiennent plusieurs recommandations concernant un cadre de présentation des rapports financiers simplifié et plus efficace. Depuis la publication de ce document en juin 2020, un projet de cadre de suivi pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est en cours d'élaboration et, dans sa dernière

¹ Voir les documents UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.1, UNEP/CBD/COP/13/11/Rev.1, UNEP/CBD/SBI/2/7/Add.1 et CBD/COP/14/6.

² Établi conformément à la recommandation 3/6 de l'Organe subsidiaire (CBD/SBI/REC/3/6, note de bas de page 4).

³ En réponse à la notification 2021-034 du 14 mai 2021.

mouture, contient déjà plusieurs propositions d'indicateurs phares et complémentaires pour la mobilisation des ressources.

4. À la lumière de ces récents développements, le présent rapport vise à atteindre deux objectifs : a) fournir des informations agrégées et succinctes permettant d'évaluer si et/ou dans quelle mesure les objectifs de mobilisation des ressources adoptés par la Conférence des Parties à sa douzième réunion ont été atteints; b) en s'appuyant sur les informations méthodologiques fournies et l'expérience concrète acquise depuis la douzième réunion de la Conférence des Parties en matière d'établissement des rapports financiers, recenser un certain nombre d'enseignements qui pourraient éclairer des options pour un suivi plus simple et plus efficace au regard de tout futur objectif de mobilisation des ressources.

II. VUE D'ENSEMBLE DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE PRESENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

5. Au 5 septembre 2022, 97 Parties avaient communiqué des informations par l'intermédiaire du cadre de présentation des rapports financiers, afin de fournir des données de référence et les progrès initiaux accomplis jusqu'en 2015, tandis que 51 Parties parmi celles-ci avaient également fourni des informations sur les progrès accomplis jusqu'en 2020. La liste récapitulative des Parties ayant communiqué des informations par le biais du cadre de présentation des rapports financiers peut être consultée dans l'analyseur en ligne du cadre de présentation des rapports financiers.⁴

6. À cette même date, 192 Parties avaient présenté leur cinquième rapport national et 189 Parties avaient présenté leur sixième rapport national. Les écarts dans l'établissement des rapports financiers ont été notés et examinés dans des rapports de synthèse antérieurs; ces rapports ont principalement mis en évidence les difficultés techniques et les difficultés liées à la mise en œuvre de certains objectifs de mobilisation des ressources.⁵

III. FLUX INTERNATIONAUX DE RESSOURCES FINANCIERES

7. L'objectif adopté à l'alinéa a) du paragraphe 1 de la décision XII/3 (ci-après dénommé « objectif a) ») prévoit le doublement, d'ici à 2015, du total des flux internationaux de ressources financières pour la diversité biologique destinés aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économie en transition, en utilisant comme base de référence le financement annuel moyen de la diversité biologique pour la période 2006-2010, et de maintenir ce niveau au moins jusqu'en 2020.

8. Au total, 32 Parties, dont 26 des 30 membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont fourni des informations sur le montant de ces ressources. Trente Parties (25 membres du CAD et 5 non membres du CAD) ont communiqué des données de référence. Parmi les 25 membres du CAD figurent les 9 plus grands donateurs d'aide bilatérale liée à la biodiversité⁶ au cours des années de référence (à l'exception du deuxième plus grand donateur au cours de cette période, qui n'est pas Partie à la Convention). En raison de l'absence de données ou d'un changement dans leur statut, plusieurs pays n'ont pas communiqué de données de référence mais ont fait état des progrès accomplis (Brésil, Bulgarie, Chili, Malte et Slovaquie).

9. Afin de permettre l'agrégation des chiffres fournis, les questions pertinentes du cadre de présentation des rapports financiers et des tableaux correspondants concernent uniquement les pays qui *fournissent* des ressources financières à l'appui de la biodiversité dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition. Toutefois, étant donné que le reste du cadre de présentation des rapports financiers concerne tous les pays, cette différence a donné lieu à de fréquents malentendus, en ce sens que certains pays ont plutôt indiqué les

⁴ <https://chm.cbd.int/search/financial-analyzer>.

⁵ Voir CBD/SBI/2/7Add.1.

⁶ Les promesses d'aide bilatérale sont marquées comme « principale » dans le cadre du système de référence de Rio du CAD de l'OCDE.

ressources qu'ils ont *reçues* dans les tableaux concernés, et il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour détecter, vérifier et, dans la mesure du possible, rectifier cette situation.

10. Le tableau 1 ci-dessous fournit des informations globales sur les progrès accomplis au niveau mondial au regard de l'objectif a) de la décision XII/3 (doubler les flux financiers internationaux alloués à la biodiversité d'ici à 2015 et au moins maintenir ce niveau jusqu'en 2020). Le tableau figurant à l'annexe II donne des informations par pays. Les quotients sont calculés sur la base des données de référence des Parties qui ont fourni des données pour une année donnée; en conséquence, le tableau inclut uniquement les informations provenant de Parties qui ont fourni des données de référence. On observe des lacunes croissantes dans les données fournies pour les années les plus récentes; c'est pourquoi les comparaisons entre les années doivent être effectuées avec prudence et devraient être évitées en ce qui concerne les données de 2019 et de 2020. Les dates de 2019 et 2020 doivent généralement être interprétées avec une prudence particulière, étant donné que les Parties qui ont présenté des rapports pour ces années ne représentaient que 39 % et 30 %, respectivement, du niveau de référence. Même si les Parties qui ont déjà communiqué des données pour 2019 et 2020 ont collectivement plus que doublé leurs flux internationaux, cela ne peut pas être extrapolé à ce stade.

Tableau 1. Progrès accomplis au niveau mondial au regard de l'objectif a)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quotient*	1,66	1,23	1,34	1,39	2,52**	2,83**
Nombre de Parties ayant présenté un rapport	28	19	19	15	14	9
Niveau de référence des Parties ayant présenté un rapport, pour chaque année, en pourcentage du niveau de référence total	99,5 %	92,3 %	91,9 %	85,4 %	38,8 %	30,5 %

Calculé à partir des données de l'analyseur du cadre de présentation des rapports financiers.

* Quotient = flux internationaux annuels déclarés divisés par le niveau de référence déclaré des Parties qui ont fourni des données pour une année donnée. Un quotient ≥ 2 indique que l'objectif de doublement des flux internationaux a été atteint.

** Voir l'analyse au paragraphe 10.

11. Plusieurs non-membres du CAD ont fait état de flux internationaux, par exemple, en identifiant les dépenses engagées pour des projets spécifiques liés à la biodiversité dans d'autres pays et en complétant les chiffres obtenus par des contributions des membres aux accords internationaux pertinents et/ou des contributions volontaires au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les chiffres présentés sont probablement prudents; par exemple, le Brésil a noté que les chiffres ne comprennent que les données relatives à l'administration centrale et aux projets mis en œuvre dans les pays voisins.

12. Comme le montre l'annexe II, en 2015, les Parties ci-après avaient au moins doublé les flux internationaux de ressources qu'elles fournissent : Allemagne, Chine, Croatie, Estonie, France, Lettonie, Luxembourg, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Hongrie a au moins doublé ses apports en 2014, et la République de Corée a fait de même en 2016. Parmi les pays ci-dessus, l'Allemagne, la Croatie, la France et la Hongrie ont au moins maintenu ce niveau en 2020. Les institutions de l'Union européenne ont doublé leurs flux en 2017 et les ont maintenus en 2020. La Suède a doublé ses flux en 2018 et les a maintenus jusqu'en 2020. La Suisse a doublé ses flux en 2017 et les a maintenus au moins jusqu'en 2018; tandis que l'Italie a doublé ses flux en 2017.

13. L'annexe II donne des chiffres en dollars des États-Unis. En raison des fluctuations monétaires, les montants en monnaies nationales seront plus élevés (dans le cas d'une appréciation des monnaies nationales par rapport au dollar des États-Unis, par rapport au niveau de référence), ou plus faibles (dans le cas d'une dépréciation). Par exemple, en exprimant les montants en Euros, les institutions de l'Union européenne, avec

un quotient de 2,05 pour 2015, ont atteint le doublement de leurs flux en 2015, tandis que les États membres de l'Union européenne ont collectivement presque doublé leurs flux internationaux de ressources en 2015 (quotient de 1,9), ont atteint le doublement de leurs flux en 2016 et ont maintenu ce doublement au cours des années suivantes.⁷

14. Les données sur les flux privés restent très disparates. Toutes les Parties ayant présenté un rapport ont déclaré qu'elles avaient pris au moins certaines mesures pour encourager le secteur privé et les organisations de la société civile à fournir un appui international, et qu'elles avaient fourni des informations qualitatives et quantitatives à ce sujet. Toutefois, dans le cadre du cycle d'établissement des rapports de 2020, seuls deux pays (l'Autriche et la Suisse) ont fourni des informations quantitatives dans la colonne correspondante du tableau du cadre de présentation des rapports financiers. Quelques autres pays avaient communiqué des données en la matière dans le cadre du premier cycle d'établissement des rapports, mais ces initiatives n'ont semble-t-il pas été poursuivies.

15. Les membres du CAD ont fait référence à la méthodologie du marqueur de Rio (qui fait partie du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE) comme base de leurs rapports sur les ressources qu'ils ont fournies. Dans le cadre de la méthodologie du marqueur de Rio, le CAD rassemble les données des États membres du CAD concernant la part de leur aide bilatérale au développement qui a la biodiversité comme objectif « principal » ou « significatif ». Le tableau 2 ci-dessous fournit des informations pertinentes sur l'aide engagée liée à la biodiversité, à partir des données provenant de la base de données du Système de notification des pays créanciers. Lors de l'examen des données, il convient de garder à l'esprit que :

a) Le deuxième plus grand donateur d'aide liée à la biodiversité n'est pas Partie à la Convention et n'a donc pas remis un rapport au titre du cadre de présentation des rapports financiers, mais il est inclus dans les données du Système de notification des pays créanciers;

b) Les marqueurs de Rio pour la diversité biologique couvrent l'aide bilatérale, alors que la plupart des Parties qui ont remis un rapport au titre du cadre de présentation des rapports financiers incluent également l'aide multilatérale au développement liée à la diversité biologique;⁸

c) Si la plupart des Parties font état de décaissements effectifs, les données fournies dans le tableau 2 ci-après concernent les engagements en matière d'aide.

16. Dans le cadre de présentation des rapports financiers, les Parties ont utilisé différentes méthodes pour agréger les flux marqués « principal » et « significatif », la plupart du temps en appliquant un ou plusieurs coefficients < 1 au flux « significatif ».⁹ La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a utilisé, à titre d'exemple, un coefficient de 0,4, et cette approche a également été intégrée dans le tableau 2 ci-dessous.¹⁰

17. Compte tenu des réserves ci-dessus, les données de l'OCDE montrent que : a) l'objectif de doublement a été atteint en 2015 pour le flux « principal » et pour le flux « significatif », c'est-à-dire, quelle que soit la valeur d'un coefficient spécifique; b) le niveau de doublement a été maintenu tout au long des années 2016 à 2020 pour le flux « significatif », mais pas pour le flux « principal ». En outre, le calcul d'un total pondéré (100 % pour le flux « principal », plus tout montant en pourcentage pour le flux « significatif ») donne à penser que si l'objectif de doubler les flux internationaux d'ici à 2015 a été atteint, ce doublement n'a pas été maintenu en moyenne jusqu'en 2020 (la moyenne sur la période 2016-2020 étant inférieure à 2 fois la valeur de référence pour tout coefficient compris entre 0 et 1).

⁷ Communication de l'Union européenne et de ses États membres à la notification 2021-034 de la CDB. Informations concernant les cadres d'information financière de l'Union européenne et de ses États membres (22 juillet 2021), annexées au cadre d'information financière 2020 de l'Union européenne et de ses États membres (tableaux 1a et 1b).

⁸ Voir <https://chm.cbd.int/search/financial-analyzer>.

⁹ Voir CBD/COP/14/6 pour plus de détails.

¹⁰ Sur la base des informations alors disponibles, la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a suggéré que cet objectif serait atteint, la moyenne étant de 1,9 pour 2015-2019.

Tableau 2. Aide publique au développement bilatérale liée à la biodiversité

Tous les membres du CAD	Moyenne 2006-2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2016-2020
Flux « principal »								
En millions de dollars des États-Unis	2 008	4 160	2 958	3 480	2 762	2 647	2 345	2 838
Quotient		2,07	1,47	1,73	1,38	1,32	1,17	1,66
Flux « significatif »								
En millions de dollars des États-Unis	2 009	4 613	4 591	5 359	5 238	4 187	4 857	4 846
Quotient		2,30	2,28	2,67	2,61	2,08	2,42	2,46
Total pondéré (100 % de flux « principal », plus 40 % de flux « significatif »)								
En millions de dollars des États-Unis	2 812	6 005	4 795	5 623	4 857	4 321	4 288	4 777
Quotient		2,14	1,71	2,00	1,73	1,54	1,53	1,70

Calculé à partir des données extraites de la base de données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (<http://stats.oecd.org>) le 7 octobre 2022. Engagements pris en dollars des États-Unis courants.

18. Le Système de notification des pays créanciers comprend également des données provenant d'un certain nombre de Parties non membres du CAD, ainsi que d'institutions multilatérales et d'organisations caritatives mondiales importantes. Bien que ces données n'utilisent pas la méthode du marqueur de Rio, la classification sectorielle du Système de notification des pays créanciers semble permettre au moins l'identification des financements liés à la biodiversité au sens strict, c'est-à-dire en utilisant les codes sectoriels 41020 (protection de la biosphère), 41030 (biodiversité) et 41040 (préservation des sites).¹¹ Bien que ces données du Système de notification des pays créanciers ne permettent pas de mesurer une base de référence significative pour 2006-2010, leur couverture semble plus complète pour les années les plus récentes, et ces données du Système de notification des pays créanciers pourraient constituer un complément utile aux données du marqueur de Rio (biodiversité) à l'avenir, en particulier sur les sources multilatérales et sur certains flux de financement privés.

19. Une comparaison des données fournies par le biais du cadre de présentation des rapports financiers et du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE conduit à un certain nombre d'observations. Premièrement, il ne semble pas y avoir de lacunes importantes dans les données du marqueur de biodiversité du Système de notification des pays créanciers - les données manquantes sont ainsi beaucoup moins importantes que les données manquantes du cadre de présentation des rapports financiers. Deuxièmement, la communication d'informations par le biais du cadre de présentation des rapports financiers semble être dans une large mesure une double communication d'informations (avec l'étape supplémentaire consistant à appliquer le ou les coefficients pertinents pour le flux « significatif » et à ajouter l'aide multilatérale), et les lacunes dans les informations pourraient être liées à cette charge supplémentaire de communication d'informations. Troisièmement, bien que les données du marqueur de Rio (biodiversité) dans le Système de notification des pays créanciers ne soient pas agrégées, elles permettent tout de même une évaluation distincte de la question de savoir si les ressources mobilisées au titre du flux « principal » et du flux « significatif » ont augmenté. Quatrièmement, les limites des données du marqueur de Rio (en ce sens qu'elles concernent uniquement les membres du CAD et l'aide bilatérale) sont de plus en plus traitées par d'autres

¹¹ En 2020, les Parties non membres du CAD ci-après ont communiqué des informations sur au moins un de ces codes sectoriels : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Chypre, Croatie, Émirats arabes unis, Estonie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Türkiye.

ensembles de données disponibles dans le cadre du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. L'ensemble de ces observations laisse entrevoir une possibilité potentiellement importante de rationaliser le suivi et la communication de données concernant les flux internationaux, en utilisant directement les données fournies par le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Le cas échéant, une décision générale à cet effet pourrait être complétée par des orientations de la Conférence des Parties (et, par la suite, de chacune des Parties) à l'intention du Secrétariat sur la manière d'analyser les données.¹²

IV. INCLUSION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PRIORITÉS ET LES PLANS, ET ÉVALUATION ET/OU ESTIMATION DES VALEURS

20. L'objectif b) des objectifs de mobilisation des ressources adoptés dans la décision XII/3 vise à ce que 100 %, mais au moins 75 %, des Parties aient inclus la biodiversité dans leurs priorités ou plans de développement nationaux d'ici à 2015, et aient donc pris les dispositions financières nationales appropriées.

21. Au total, 94 Parties ont répondu à la question de savoir si elles ont intégré la biodiversité dans les priorités ou plans de développement nationaux dans les rapports de 2015, et toutes ont indiqué avoir accompli quelques progrès au moins, ce qui correspond à environ 50 % de l'ensemble des Parties : 65 Parties, soit 69 % des répondants, ont indiqué qu'un certain niveau d'intégration avait été réalisé, tandis que 29 Parties, soit 31 % des répondants, ont indiqué qu'une intégration complète avait été réalisée. Ces progrès encourageants en ce qui concerne l'objectif b) de la décision XII/3 semblent avoir été maintenus dans le cadre des rapports de 2020, où les 48 Parties ayant répondu à cette question ont indiqué avoir accompli quelques progrès au moins : 28 Parties, soit 58 % des répondants, ont indiqué qu'un certain niveau d'intégration avait été réalisé, tandis que 20 Parties, soit 42 % des répondants, ont indiqué qu'une intégration complète avait été réalisée. Les pays ont fait valoir que les liens créés avec les plans sectoriels ou les plans ou politiques de haut niveau, tels que les plans de développement ou de croissance (durable) nationaux, les cadres d'utilisation rationnelle des ressources ou même la constitution nationale, étaient les principaux moyens d'intégrer efficacement la diversité biologique.

22. Dans le cadre de l'objectif d), la décision XII/3 a entrepris de faire en sorte que 30 % des Parties aient évalué et/ou estimé les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, éducatives, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs. Des rapports antérieurs avaient noté des progrès au regard de cet objectif, et ces progrès ont été maintenus. Dans les rapports de 2015, huit Parties, soit 9 %, ont indiqué que des évaluations complètes avaient été effectuées, et 90 % des pays ayant présenté un rapport, soit 42 % de l'ensemble des Parties, ont indiqué avoir entrepris au moins certaines évaluations. Dans les rapports de 2020, cinq Parties (soit 10 %) ont indiqué que des évaluations complètes avaient été effectuées, et 90 % des pays ayant présenté un rapport (soit 22 % de l'ensemble des Parties) ont indiqué avoir entrepris au moins certaines évaluations. Par rapport à l'objectif de 30 %, ce chiffre continue d'être plutôt satisfaisant. Les pays ont fait référence à des évaluations complètes ou à des études d'évaluation à plus petite échelle, éventuellement à caractère sectoriel. Par exemple, la Türkiye a mentionné son Projet d'inventaire et de surveillance nationaux de la biodiversité, tandis que le Royaume-Uni a mentionné des rapports annuels en lien avec une série de comptes de capital naturel qui ont été créés après son Évaluation nationale des écosystèmes en 2011. Le Royaume-Uni a également indiqué qu'il avait parrainé le Rapport Dasgupta sur l'économie de la biodiversité, en tant que nouveau cadre économique exhaustif qui tient compte de la dépendance de l'humanité à l'égard de la nature.

¹² Par exemple, s'il existe une volonté collective de regrouper les données du marqueur de Rio en un seul chiffre, la Conférence des Parties pourrait décider d'un coefficient par défaut (par exemple 40 %), assorti d'une option de non-participation pour chaque Partie. Ainsi, si une Partie conclut que le coefficient par défaut ne reflète pas la réalité de son propre portefeuille de projets de coopération pour le développement, elle pourrait choisir de ne pas l'utiliser, en indiquant au Secrétariat son coefficient préféré ou, plus généralement, sa méthode d'agrégation préférée. Par souci de transparence, ces informations pourraient ensuite être communiquées en même temps que les chiffres agrégés dans les futurs rapports d'activité liés à la mise en œuvre du cadre de suivi.

V. INFORMATIONS COMMUNIQUEES SUR LES DEPENSES INTERIEURES COURANTES EN MATIERE DE BIODIVERSITE

23. L'objectif c) des objectifs de mobilisation des ressources adoptés dans la décision XII/3 vise à ce que 100 %, mais au moins 75 %, des Parties disposent de ressources financières suffisantes pour faire rapport sur les dépenses intérieures consacrées à la diversité biologique, ainsi que sur les besoins, les déficits et les priorités en matière de financement, d'ici à 2015.

24. Sur les 97 Parties qui ont fait rapport sur les progrès initiaux accomplis jusqu'en 2015, 88 Parties, soit plus de 90 %, ont fait rapport sur leur appui financier annuel fourni aux activités nationales liées à la biodiversité dans leur pays. Bien que cela puisse également sembler satisfaisant, cela ne représente que près de 46 % de l'ensemble des Parties; par conséquent, selon une interprétation stricte, cet élément de l'objectif c) de la décision XII/3 n'a pas été atteint.

25. L'objectif e) des objectifs de mobilisation des ressources prévoit une mobilisation des ressources financières nationales de toutes provenances pour réduire l'écart entre les besoins recensés et les ressources disponibles au niveau national. Bien que les données ne permettent pas d'effectuer des comparaisons entre les pays ou de fournir un chiffre global significatif des dépenses intérieures consacrées à la biodiversité, elles permettent, dans une certaine mesure, une analyse des tendances de l'évolution des dépenses liées à la biodiversité au fil du temps, mais pas dans tous les cas.¹³ Le tableau 3 ci-dessous résume cette analyse, effectuée dans la mesure du possible. En raison de l'augmentation des dépenses liées à la biodiversité dans environ la moitié des pays, le tableau indique que des progrès ont été accomplis jusqu'en 2015; cependant, cette tendance doit être relativisée, puisque dans l'autre moitié des pays, ces dépenses ont stagné ou ont diminué.

Tableau 3. Evolution des dépenses nationales intérieures en matière de biodiversité (jusqu'en 2015), cadre de présentation des rapports financiers

	<i>Nombre de pays</i>				
	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Neutre</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Total</i>
Membres du CAD	9	8	4	3	24
Pays non membres du CAD	26	6	20	12	64
<i>Pays « hyperdivers » en biodiversité</i>	7	2	0	0	9
Total	35	14	24	15	88

26. Le tableau 4 ci-dessous donne une vue d'ensemble actualisée des sources et des catégories incluses dans les chiffres fournis, reflétant les différentes approches méthodologiques. Le tableau confirme les analyses antérieures : moins de pays abordent les niveaux inférieurs de gouvernement, les sources non gouvernementales ou les dépenses qui sont indirectement liées à la biodiversité. En outre, les pays font rapport sur des années différentes.

Tableau 4. Sources et catégories des dépenses intérieures

<i>Sources et catégories</i>	<i>Nombre de pays</i>	
	<i>Dépenses directement liées à la biodiversité</i>	<i>Dépenses indirectement liées à la biodiversité</i>
Budgets du gouvernement - central	87	49
Budgets du gouvernement - état/province	33	20
Budgets du gouvernement - local/municipal	32	18

¹³ Voir <https://chm.cbd.int/search/financial-analyzer> pour les représentations graphiques.

Sources extrabudgétaires	30	17
Sources privées ou commerciales	22	13
Autres (ONG, fondations, universités)	37	22
Mesures collectives des peuples autochtones et communautés locales	7	4

27. Parmi les Parties ayant fourni des informations méthodologiques supplémentaires, de nombreuses Parties (46) ont indiqué une analyse des documents budgétaires, y compris l'attribution de coefficients pour les contributions indirectes en faveur de la biodiversité. Un groupe plus restreint de 15 Parties a mentionné l'utilisation de statistiques nationales, fondées sur les comptes des dépenses publiques en matière d'environnement, faisant référence aux classifications acceptées au niveau international, telles que la Classification des activités de protection de l'environnement ou la Classification des fonctions des pouvoirs publics et, en particulier, la sous-catégorie « biodiversité et protection des paysages » qui y figure.

28. Au sein de ce dernier groupe de Parties, la Tchéquie et la Finlande ont mentionné la couverture des sources privées dans les comptes des dépenses consacrées à la protection de l'environnement,¹⁴ tandis que d'autres pays, du premier groupe de Parties, s'appuyaient généralement sur une identification et une compilation ad hoc de données pour traiter ces sources; par exemple, la Croatie, le Danemark, le Liban et la Suisse ont utilisé des données fiables provenant de sociétés, de fondations et d'établissements universitaires.

29. En ce qui concerne les dépenses extrabudgétaires, douze Parties ont expliqué qu'elles avaient entrepris une évaluation des projets de coopération en matière de développement, afin d'identifier les dépenses extrabudgétaires qui sont en lien avec la biodiversité, en attribuant à nouveau des parts en pourcentage aux dépenses qui sont indirectement liées à la biodiversité, et parfois en utilisant la base de données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE pour identifier les projets pertinents et les dépenses connexes.

30. Des informations sur les dépenses publiques sont collectées et fournies par le Fonds monétaire international (FMI) dans ses Statistiques de finances publiques.¹⁵ Les Statistiques de finances publiques du FMI fournissent également des informations statistiques sur les dépenses fonctionnelles, à l'aide de la Classification des fonctions de l'État (COFOG en anglais), y compris la sous-catégorie « biodiversité et protection des paysages », qui fait partie des dépenses consacrées à la protection de l'environnement. Jusqu'à 77 gouvernements ont fourni de telles informations fonctionnelles entre 2015 et 2022, et la majorité d'entre eux (près de 80 %) ont également fourni des informations sur la biodiversité et la protection des paysages. Le tableau figurant à l'annexe III donne un aperçu par pays déclarant, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), tandis que le tableau 5 ci-dessous présente une analyse des tendances similaires pour les années 2015 à 2019.¹⁶

¹⁴ En vertu de la NACE Rév. 2, il s'agit de la nomenclature statistique des activités économiques menées dans la Communauté européenne et les déclarations correspondantes à Eurostat.

¹⁵ <https://data.imf.org/?sk=5804C5E1-0502-4672-BDCD-671BCDC565A9>.

¹⁶ Les données de 2020 n'ont pas été incluses dans l'analyse des tendances, en raison des circonstances uniques liées à la pandémie de COVID-19.

Tableau 5. Evolution des dépenses intérieures en matière de biodiversité et de protection des paysages, en pourcentage du PIB (2015-2019)

	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Neutre</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Total</i>
Nombre de pays	18	13	17	10	58

Évalué sur la base des données des Statistiques des finances publiques du FMI, dépenses fonctionnelles, extraites le 31 octobre 2022.

Sans objet : série temporelle trop courte, ou aucune tendance observée.

31. Une comparaison des deux ensembles de données conduit à un certain nombre d'observations. Premièrement, le nombre total de réponses communiquées aux Statistiques de finances publiques du FMI (77) met en perspective le nombre de cadres de présentation des rapports financiers achevés sur ce sujet (89). Ceci tend à montrer que, quelles que soient les raisons précises de ce nombre limité de réponses, elles peuvent être communes aux deux institutions.

32. Deuxièmement, la comparaison des chiffres fournis par les différents pays semble indiquer que les chiffres du FMI sont généralement très conservateurs et couvrent sans doute uniquement ce que l'on appelle, dans le cadre de présentation des rapports financiers, « les dépenses *directement* liées à la biodiversité ». En revanche, de nombreuses communications relatives au cadre de présentation des rapports financiers (à savoir, 49 sur les 87 qui ont fourni des informations pertinentes) couvrent également des dépenses *indirectement* liées à la biodiversité, tandis que 30 et 22 communications, respectivement, comprennent également des ressources extrabudgétaires et des dépenses non gouvernementales. Ces différences peuvent, au moins en partie, expliquer le résultat encore plus éloquent de l'analyse des tendances présentée dans le tableau 5 : sur les 48 pays où une tendance peut raisonnablement être détectée pour les années 2015-2019, seuls 18 pays affichent une tendance positive.

33. L'identification de ces autres types de dépenses a été généralement fondée sur un examen plus approfondi des budgets des organismes gouvernementaux ayant différents portefeuilles (c'est-à-dire, au-delà du ministère de l'environnement) et, dans une moindre mesure, complétée par une analyse des entités non gouvernementales. Ces « examens des dépenses en matière de biodiversité » sont en eux-mêmes un exercice utile; selon la méthodologie de l'Initiative de financement de la biodiversité (BIOFIN), une initiative gérée par le Programme des Nations Unies pour le développement, ils constituent une étape intermédiaire importante dans l'élaboration de plans de financement nationaux et, s'ils sont répétés, ils permettraient d'évaluer les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources nationales, mais aussi dans l'intégration budgétaire de la biodiversité. Compte tenu de l'appui apporté par FEM-8 à l'élaboration de plans de financement nationaux, on peut s'attendre à ce que davantage de données (et provenant d'un plus grand nombre de pays) soient disponibles à l'avenir. Les rapports sur les dépenses liées à la diversité biologique au titre de la Convention, afin de contribuer à l'évaluation des progrès accomplis dans la mobilisation des ressources intérieures, sont inclus en tant qu'indicateur dans le projet de cadre de suivi pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ceci pourrait être complété par l'utilisation de l'ensemble de données sur les Statistiques de finances publiques du FMI pour les pays qui n'entreprennent pas de tels exercices. Pour les raisons exposées ci-dessus, les données par pays ne sont pas directement comparables entre les deux ensembles de données; toutefois, les deux ensembles de données permettraient une certaine forme d'analyse des tendances par pays, comme indiqué ci-dessus.

VI. EVALUATION DU ROLE DES MESURES COLLECTIVES

34. Au total, 58 Parties ont indiqué si elles avaient évalué le rôle des mesures collectives et des approches non marchandes dans la mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs de la Convention au cours du cycle d'établissement des rapports de 2015, et 33 Parties au cours du cycle d'établissement des rapports de 2020. Pour l'établissement des rapports de 2015, 47 Parties n'avaient pas encore commencé cette évaluation, et 10 Parties ont indiqué que certaines évaluations avaient été entreprises. Pour les rapports de 2020, ces chiffres étaient respectivement de 19 et 13 Parties. Un pays a indiqué que des évaluations complètes avaient été effectuées pour les rapports de 2015, mais aucune pour les rapports de 2020. Dans leurs

observations, plusieurs pays ont souligné l'importance des mesures collectives, mais aussi les difficultés méthodologiques rencontrées pour quantifier leur contribution, et la nécessité de faire plus à ce sujet. Le Bhoutan a noté le rôle des programmes de paiement pour les services écosystémiques pour mobiliser les communautés locales. Le Canada a entrepris une évaluation partielle portant sur 19 exemples de programmes de mesures collectives, mais a noté la difficulté d'agréger des indicateurs non financiers incohérents. Le Royaume-Uni a noté que, bien qu'il n'ait pas de peuples autochtones et de communautés locales au sens de l'article 8 j) de la Convention, le travail bénévole est essentiel, par exemple pour la collecte d'informations relatives aux espèces, et on estime que la collecte de telles informations par des moyens officiels ou commerciaux représenterait un coût annuel de plus de 53 millions de dollars des États-Unis.

35. Seuls quatre pays (Canada, Inde, Namibie et Pérou) ont fourni des informations quantitatives sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales. Bien que ceci reste très limité, la question de l'évaluation du rôle des mesures collectives a également suscité des travaux conceptuels et méthodologiques intéressants, comme indiqué dans des rapports antérieurs,¹⁷ et des orientations méthodologiques à ce sujet ont été élaborées dans le cadre de la Convention, comme indiqué dans la décision 14/16. Dans cette décision, la Conférence des Parties a reconnu l'importance des mesures collectives globales des peuples autochtones et des communautés locales¹⁸ et, si la Conférence des Parties souhaitait encourager les Parties à poursuivre et à intensifier ces travaux, il pourrait être utile de continuer d'aborder cette question dans les rapports avec, le cas échéant, l'appui des organisations et initiatives internationales pertinentes.

VII. INFORMATIONS COMMUNIQUEES SUR LES BESOINS, LES DEFICITS ET LES PRIORITES EN MATIERE DE FINANCEMENT

36. Une partie de l'objectif d) des objectifs de mobilisation des ressources adoptés dans la décision XII/3 vise à ce que 100 %, mais au moins 75 %, des Parties disposent de ressources financières suffisantes pour faire connaître leurs besoins, déficits et priorités en matière de financement d'ici à 2015.

37. Au total, 57 Parties ayant présenté un rapport (près de 56 %) ont indiqué leurs besoins de financement estimés (généralement sur la base de leur SPANB révisé; voir ci-dessous), et la plupart d'entre elles ont estimé le déficit de financement en soustrayant les ressources disponibles estimées. Au total, 35 pays, soit 43 %, ont également indiqué des mesures à financer en priorité. Les pays ayant présenté un rapport ont en particulier évoqué leur SPANB révisé comme base de leur évaluation et, dans certains cas, spécifiquement leur plan de mobilisation des ressources. Dans plusieurs cas, les pays ont indiqué qu'ils poursuivaient leurs travaux sur le SPANB révisé, ou dans le cadre de BIOFIN. Plusieurs Parties (Chine, Espagne, Lettonie, Royaume-Uni, Soudan, Suisse et Union européenne), bien qu'elles n'aient pas fourni de données dans le tableau, ont fourni des informations supplémentaires, en notant, par exemple, des besoins spécifiques qui pourraient être identifiés.

38. Une question récurrente dans la communication de ces éléments était de savoir comment déterminer précisément les besoins de financement et le déficit de financement qui en résulte; à savoir, si le besoin de financement est exprimé en valeur « brute » ou en valeur « nette », c'est-à-dire, s'il inclut ou exclut les activités existantes qui sont déjà financées par les dépenses courantes.¹⁹ La conception du cadre de présentation des rapports financiers, qui s'inspire de l'approche de base de la méthodologie BIOFIN, a été fondée sur le concept de valeur « brute »²⁰; toutefois, un certain nombre de pays ont travaillé sur la base d'un concept de valeur « nette », ce qui s'est traduit, dans quelques cas, par un déficit de financement négatif.

¹⁷ Voir UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.1, paragraphes 55 à 57, UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.2 et UNEP/CBD/SBI/1/INF/6.

¹⁸ Décision 14/16, alinéa 2 du préambule.

¹⁹ Voir également le débat connexe dans le document CBD/SBI/3/5/Add.2/Rev.1, aux paragraphes 58 et 61, sur ce qui est exactement repris dans les SPANB (révisés).

²⁰ Où le déficit de financement = besoins de financement - dépenses existantes.

39. À l'instar de l'examen des dépenses consacrées à la biodiversité, dont il a été question plus haut, la détermination des besoins, des déficits et des priorités en matière de financement constitue une étape intermédiaire dans l'élaboration d'un plan de financement national. Toutefois, ce qui importe peut-être le plus, du point de vue de la mobilisation des ressources, c'est l'existence d'un plan de financement national et sa mise en œuvre effective, et pas tant que ses mesures intermédiaires soient prises selon une méthodologie commune. Ainsi, rétrospectivement, ces éléments du cadre de présentation des rapports financiers pourraient ne pas être essentiels et pourraient, à l'avenir, être rationalisés et assouplis.

VIII. PLANS DE FINANCEMENT NATIONAUX

40. L'objectif d) vise également à ce que 100 %, mais au moins 75 %, des Parties disposent de ressources financières suffisantes pour mettre en place des plans de financement nationaux pour la biodiversité d'ici à 2015.

41. Au total, 54 Parties, soit 58 %, ont fourni des éléments concernant un plan de financement dans le tableau concerné du cadre de présentation des rapports financiers, en fournissant des chiffres agrégés sur le montant des ressources nationales et internationales qu'elles envisagent de mobiliser, complétés, dans un certain nombre de cas, par des sources de financement individuelles, nationales et internationales, qu'elles prévoient d'utiliser pour réduire leur déficit de financement dans les années à venir. Pour l'établissement des rapports de 2020, seules 16 Parties ont fait état de progrès accomplis dans la mobilisation des ressources dans l'ensemble, et encore moins de pays ont fourni des informations sur des sources de financement spécifiques (12 Parties pour les ressources nationales et 15 Parties pour les ressources internationales), et ce, pour la plupart seulement pour quelques années.

42. Le deuxième cycle du cadre de présentation des rapports financiers avait prévu que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de financement nationaux serviraient de base pour évaluer les progrès accomplis par rapport à l'objectif e), à savoir la mobilisation des ressources intérieures. Toutefois, en raison du peu d'informations fournies, tel que décrit au paragraphe précédent, une telle évaluation n'est pas possible. Les rapports précédents s'appuyaient plutôt sur les informations relatives aux dépenses liées à la biodiversité dans le cadre du premier cycle d'établissement des rapports, qui avait été conçu pour aider à définir une base de référence (c'est-à-dire un scénario de maintien du statu quo) pour le plan de financement national. Rétrospectivement, le cadre de présentation des rapports financiers était peut-être trop onéreux à cet égard - et il a été encore aggravé par les difficultés méthodologiques et de capacité que posait l'élaboration d'un plan de financement national pour les pays, à la fois pour ceux soutenus par BIOFIN et sans doute même, dans une plus large mesure, pour ceux qui ne l'étaient pas. Il semble donc souhaitable que toute évaluation future des progrès accomplis au regard d'un éventuel objectif national futur sur la mobilisation des ressources soit basée simplement sur la communication d'informations sur les dépenses liées à la biodiversité, comme expliqué dans la partie V ci-dessus.

IX. CONCLUSIONS

43. Les rapports sur les objectifs de mobilisation des ressources ont encore progressé dans l'ensemble, mais avec seulement 97 Parties qui ont présenté des rapports, ce chiffre est nettement inférieur à celui de l'ensemble des rapports nationaux.²¹ Toutefois, l'inclusion d'indicateurs financiers dans le cadre de suivi du cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020, et donc dans le modèle de rapport national pour la Convention, constituerait une acceptation de rendre compte de la mobilisation des ressources dans les rapports nationaux. Alors que la grande majorité des membres du CAD qui sont Parties à la Convention ont indiqué leurs flux internationaux au regard de l'objectif a), beaucoup ne l'ont pas encore fait pour 2019 et 2020. En outre, de nombreuses Parties n'ont pas répondu à toutes les questions du cadre. Une contrainte persistante semble être les difficultés permanentes liées à la mise en œuvre de certains objectifs, en particulier les objectifs c) et d), en raison d'un manque général de capacités, en particulier dans les pays qui ne participent pas au BIOFIN.

²¹ Avec 192 cinquièmes rapports nationaux et 189 sixièmes rapports nationaux reçus à ce jour.

44. *Objectif a) de la décision XII/3 (doublement des flux internationaux d'ici à 2015 et maintien de ce niveau jusqu'en 2020)* : Un certain nombre de Parties ont atteint l'objectif de doublement et certaines d'entre elles ont réussi à le maintenir ou même à l'augmenter, mais les chiffres fournis dans le cadre de présentation des rapports financiers ne donnent pas à penser que cet objectif a été atteint au niveau mondial : par rapport au niveau de référence, une augmentation de 67 % a été mesurée pour 2015, et une augmentation de 39 % pour 2018; après cette date, le faible taux de remise des rapports n'a pas été suffisant pour tirer de conclusions.²² Toutefois, en raison des différences expliquées ci-dessus, les données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE sur le marqueur de biodiversité présentent une image plus positive, le flux « principal » et le flux « significatif » ayant tous deux été doublés en 2015, ce doublement ayant été maintenu pour le flux « significatif » jusqu'en 2020.

45. *Objectif b) de la décision XII/3 (intégration de la biodiversité d'ici à 2015)* : Étant donné que seulement 50 % des Parties ont fait état de progrès accomplis au regard de cet objectif, celui-ci n'a pas été atteint techniquement. En revanche, toutes les Parties qui ont remis un rapport ont fait état d'un certain nombre de progrès accomplis qui, malgré le nombre limité de rapports reçus, sont encourageants.

46. *Objectif c) de la décision XII/3 (communication d'ici à 2015 des dépenses intérieures liées à la biodiversité, ainsi que des besoins, déficits et priorités en matière de financement)* : Selon une interprétation stricte, l'objectif n'a pas été atteint, étant donné qu'en 2015, moins de 75 % des Parties avaient indiqué leurs dépenses nationales relatives à la diversité biologique, ainsi que leurs besoins, déficits et priorités en matière de financement. Les progrès réalisés dans la communication des dépenses nationales liées à la biodiversité semblent encourageants, 88 pays ayant communiqué des données. Toutefois, il est toujours plus difficile de rendre compte des besoins, déficits et priorités en matière de financement, puisque 57 Parties seulement ont remis un rapport.

47. *Objectif d) de la décision XII/3 (élaboration d'ici à 2015 de plans de financement nationaux, et estimation des valeurs)* : Au total, 90 % des pays ayant présenté un rapport, soit un peu plus de 40 % de toutes les Parties, ont entrepris au moins certaines évaluations des différentes valeurs de la biodiversité, ce qui est supérieur aux 30 % prévus dans l'objectif, et indique donc des progrès satisfaisants en ce qui concerne cet élément de l'objectif d). Toutefois, 54 Parties seulement ont fourni des éléments concernant un plan de financement dans le tableau pertinent, et ont indiqué les difficultés persistantes rencontrées pour élaborer des plans de financement nationaux et en rendre compte. En lien avec cela, 60 % des pays ayant présenté un rapport ont indiqué ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour l'élaboration des plans de financement.

48. *Objectif e) de la décision XII/3 (mobilisation des ressources financières nationales)* : Une évaluation des dépenses nationales signalées consacrées à la biodiversité jusqu'en 2015 montre une tendance à la hausse dans environ la moitié des pays ayant présenté un rapport où une tendance peut être détectée, tandis que dans l'autre moitié des pays, ces dépenses ont stagné ou ont diminué. En conséquence, si des progrès ont été accomplis par rapport à l'objectif e), ils ne sont pas globalement satisfaisants. Cet objectif ne prévoit pas une date limite en 2015, et les nouveaux progrès accomplis au regard de cet objectif (jusqu'en 2020) devaient être évalués au cours du deuxième cycle d'établissement des rapports, à l'aide des données tirées des rapports sur la mise en œuvre des plans de financement nationaux. Bien que le faible taux de réponse ait rendu cette approche irréalisable, une analyse des dépenses publiques fonctionnelles dans les Statistiques de finances publiques du FMI, tenant compte des différences méthodologiques examinées ci-dessus, confirme essentiellement l'évaluation selon laquelle, dans l'ensemble, les progrès réalisés au regard de cet objectif n'ont pas été satisfaisants.

49. *Enseignements tirés et options pour la communication d'informations plus simples et plus efficaces sur la mobilisation des ressources.* L'analyse a identifié un certain nombre d'options à cet effet. Compte tenu du fait que les débats sur la mobilisation des ressources, y compris l'établissement d'un ou de plusieurs

²² Compte tenu de l'influence des fluctuations des taux de change, comme expliqué dans le document CBD/COP/14/6, et du fait qu'un certain nombre de Parties n'ont pas encore communiqué de données pour 2020.

objectifs pertinents et d'indicateurs connexes, sont en cours, les options ci-après ne devraient pas être interprétées comme préjugant des résultats des débats en cours :

a) Sur l'évaluation des progrès accomplis au regard d'un objectif concernant les *flux financiers internationaux à l'appui de la biodiversité* : envisager d'utiliser principalement l'ensemble de données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, y compris mais sans s'y limiter, les données du marqueur de Rio pour la biodiversité. Cette méthode pourrait éventuellement être complétée par des orientations fournies par les Parties à la Convention, collectivement et/ou individuellement, sur la manière d'analyser et/ou d'agréger les données;

b) Sur l'évaluation des progrès accomplis au regard d'un objectif de *mobilisation des ressources nationales à l'appui de la biodiversité* : envisager de continuer de fournir des informations sur les dépenses liées à la biodiversité, mis en place dans le premier cycle du cadre de présentation des rapports financiers. Ces données pourraient être complétées par des données provenant des Statistiques des finances publiques du FMI (c'est-à-dire des données fonctionnelles sur la sous-catégorie « biodiversité et protection des paysages » de COFOG), en particulier pour les pays qui n'ont pas procédé à des examens des dépenses liées à la biodiversité ou à des exercices similaires;

c) Sur le *rôle des mesures collectives des peuples autochtones et des communautés locales* : envisager de continuer de fournir des informations à ce sujet, sur une base volontaire, pour les Parties concernées et intéressées. En fonction des approches méthodologiques utilisées et/ou des progrès méthodologiques accomplis, ce volet de communication pourrait faire partie des rapports sur la mobilisation des ressources nationales, ou rester distinct;

d) Sur les *plans de financement nationaux ou des outils similaires* : envisager de rendre compte principalement de l'existence d'un plan de financement national ou des progrès généraux accomplis dans son élaboration, au lieu de suivre en détail les étapes intermédiaires. Ces informations pourraient être complétées par des informations de haut niveau sur le plan de financement national et les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, y compris, par exemple, les objectifs fixés par le plan et les progrès accomplis dans leur réalisation.

50. Le projet de décision figurant dans la recommandation 3/6 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application contient deux paragraphes (entre crochets) qui prévoient un processus intersessions après la quinzième réunion de la Conférence des Parties, en vue d'élaborer un cadre de présentation des rapports financiers rationalisé (paragraphes 30 et 31).²³ Si la Conférence des Parties décidait de poursuivre dans cette voie, les enseignements tirés et les options recensées ci-dessus, mis à jour selon qu'il conviendra, pourraient être fournis à un tel processus intersessions, comme contribution et base pour de nouveaux travaux. Ce processus pourrait également s'appuyer sur les informations méthodologiques fournies ci-dessus et sur les évaluations pertinentes du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources.²⁴

²³ Le mandat de ce processus, sous la forme d'un groupe d'experts, a été établi par la Secrétaire exécutive et communiqué à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans le document CBD/SBI/3/5/Add.4.

²⁴ Par exemple, CBD/SBI/3/5/Add.1.

Annexe I

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES

1. Au paragraphe 1 de la décision [XII/3](#), la Conférence des Parties a réaffirmé son engagement en faveur d'une augmentation globale substantielle du financement total consacré à la biodiversité pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, provenant de diverses sources, et a adopté les objectifs suivants pour la mobilisation des ressources, au titre de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique, comme suit :

a) Doubler le total des flux internationaux de ressources financières liées à la biodiversité consacrés aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, en utilisant comme référence le financement annuel moyen de la biodiversité pour la période 2006-2010, d'ici à 2015, et au moins maintenir ce niveau jusqu'en 2020, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en accordant la priorité à la biodiversité dans les plans de développement des pays bénéficiaires;

b) Faire au mieux pour que 100 %, mais au moins 75 %, des Parties aient intégré la biodiversité dans leurs priorités ou plans de développement nationaux d'ici à 2015, et aient ainsi pris les dispositions financières nationales appropriées;

c) Faire au mieux pour que 100 %, mais au moins 75 %, des Parties obtiennent des ressources financières suffisantes pour rendre compte des dépenses nationales en matière de biodiversité, ainsi que des besoins, déficits et priorités en matière de financement, d'ici à 2015, en vue d'améliorer la solidité du niveau de référence;

d) Faire au mieux pour que 100 %, mais au moins 75 %, des Parties obtiennent des ressources financières suffisantes pour élaborer des plans de financement nationaux pour la biodiversité d'ici à 2015, et pour que 30 % de ces Parties aient évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socio-économiques, scientifiques, éducatives, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs;

e) Mobiliser des ressources financières nationales de toutes sources pour réduire l'écart entre les besoins identifiés et les ressources disponibles au niveau national, afin de mettre en œuvre efficacement, d'ici à 2020, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) des Parties, conformément à l'article 20 de la Convention.

2. Au paragraphe 2 de cette même décision, la Conférence des Parties, rappelant l'article 20 de la Convention, a décidé que les objectifs énoncés aux alinéas a) à e) ci-dessus devaient être considérés comme complémentaires et, au paragraphe 4, elle a exhorté les Parties et les autres gouvernements, avec l'appui des organisations internationales et régionales, à élaborer leurs stratégies de mobilisation des ressources ou plans de financement nationaux conformément aux besoins et priorités recensés, en utilisant les objectifs de mobilisation des ressources ci-dessus comme cadre souple.

Annexe II

**QUOTIENTS PAR PAYS
(FLUX INTERNATIONAUX ANNUELS DECLARES, DIVISES PAR LE NIVEAU DE
REFERENCE DECLARE)**

Pays ayant présenté un rapport	Niveau de référence en milliers de dollars des États-Unis	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Allemagne	266 815	2,24	2,38	2,27	2,14	3,29	3,48
Australie	162 703	1,93					
Autriche	18 040	1,14	1,15	1,01	1,38	3,06	
Canada	77 160	1,00	0,61	0,60			
Chine	600	10,83					
Croatie	21	2,95	3,81	2,76	2,43	2,43	2,57
Danemark	107 000	0,91	0,39	0,56	0,90	0,11	
Espagne	69 409	0,40	0,47	0,46	0,54	1,27	
Estonie	19	18,89	16,16	42,74			
Finlande	19 945	1,31	0,69	0,46	0,35	0,24	0,33
France	144 392	2,31	2,81	2,66	3,77	3,83	4,80
Grèce	3 839	0,08					
Hongrie	31					0,97	2,81
Italie	27 314	1,49	1,61	2,80			
Japon	1 239 208	1,50	0,56	0,35	0,50		
Lettonie	54	4,11					
Liechtenstein	22 038	1,10	1,15	1,21	1,26	1,21	1,17
Luxembourg	3 348	2,90					
Norvège	117 863	3,51	3,32	3,77			
Nouvelle-Zélande	16 838	1,48	1,24	1,22			
Pays-Bas	143 445	0,40	0,69	0,72	0,93	0,84	1,08
Pologne	1 497	1,60	1,66	1,73	0,42	0,86	
Portugal	2 446	0,49					
République de Corée	13 283		2,36				
Royaume-Uni	133 558	2,09	1,98	2,47	1,78		
Slovénie	528	0,56					
Suède	74 172	1,48	1,70	1,91	2,47	2,96	2,85
Suisse	49 315	1,30			2,62	2,62	
Tchéquie	2 858	0,82					
Union Européenne	226 237	1,64	1,91	3,90	3,91	3,50	2,29
Total	2 943 976	1,66	1,23	1,34	1,39	2,52	2,83
Nombre de pays ayant communiqué des données		28	19	19	15	14	9

Part du niveau de référence		0,995	0,923	0,919	0,854	0,388	0,305
-----------------------------	--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : Calculé en dollars des États-Unis sur la base des données fournies dans le cadre de présentation des rapports financiers.

Annexe III

**DEPENSES ANNUELLES EN MATIERE DE BIODIVERSITE ET DE PROTECTION DES
PAYSAGES, EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTERIEUR BRUT²⁵**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Afghanistan		0,00943	0,09134				
Afrique du Sud	0,24828	0,21679	0,25034	0,21453	0,21871	0,23148	
Albanie	0,00173	0,00166	0,00161	0,00091	0,00080	0,00075	
Allemagne	0,04778	0,04760	0,04937	0,04763	0,05142	0,05764	
Arménie			0,05980	0,07386	0,05371	0,02038	
Australie	0,15091	0,15627	0,15704	0,16102	0,16177	0,13831	
Autriche	0,02104	0,02288	0,02021	0,02067	0,02089	0,02138	
Azerbaïdjan	0,00772	0,03906	0,02116	0,02066	0,01709		
Belgique	0,05071	0,05871	0,05860	0,04764	0,05836	0,06505	
Bulgarie	0,00991	0,00156	0,01260	0,00668	0,00961	0,00522	
Canada	0,09420	0,08057	0,08633	0,07613	0,09268	0,08750	
Chypre	0,00671	0,00581	0,00497	0,00607	0,00897	0,02591	
Croatie	0,15837	0,16123	0,14429	0,13167	0,13969	0,17155	
Danemark	0,19884	0,19822	0,18295	0,18981	0,17454	0,18755	
El Salvador	0,00811	0,00620	0,00721	0,00269	0,01376	0,01583	
Émirats arabes unis						0,01477	
Espagne	0,08278	0,07155	0,06825	0,06499	0,05810	0,06622	
Estonie	0,11875	0,10668	0,20014	0,08870	0,10601	0,09056	
Fédération de Russie	0,00871	0,02765	0,02306	0,02282	0,02352	0,02576	
Finlande	0,03832	0,03218	0,02961	0,03170	0,03332	0,05843	
France	0,08579	0,07663	0,07483	0,07925	0,08045	0,08607	
Géorgie	0,16031	0,17245	0,15529	0,12242	0,17156	0,21089	0,24854
Grèce	0,00227	0,00230	0,00226	0,00223	0,00218	0,00181	
Guatemala	0,09150	0,09825	0,06112	0,09993	0,10179	0,11316	
Hongrie	0,07368	0,05320	0,05198	0,05197	0,06348	0,05908	
Irlande	0,10942	0,10164	0,09008	0,08985	0,07647	0,07480	
Islande	0,16448	0,16321	0,20405	0,21024	0,18342	0,22610	0,20635
Israël	0,00469	0,00730	0,00551	0,00774	0,01297	0,00977	
Italie	0,13834	0,12507	0,11390	0,11098	0,12368	0,13720	
Japon	0,01909	0,02094	0,01982	0,01976	0,02031	0,01528	
Kazakhstan	0,00000	0,05284	0,03145	0,08603	0,03636	0,07798	

²⁵ Source des données : Statistiques des finances publiques du FMI; Dépenses par fonction publique (COFOG); consulté le 31 octobre 2022 à l'adresse <https://data.imf.org/?sk=5804C5E1-0502-4672-BDCD-671BCDC565A9>.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Kenya						0,15314	
Kirghizistan	0,16992	0,18164	0,13169	0,15641	0,11507	0,09501	0,08051
Lettonie	0,02547	0,02448	0,03144	0,03616	0,02511	0,02788	
Lituanie	0,04008	0,02069	0,03472	0,05396	0,04779	0,03652	
Luxembourg	0,09786	0,09768	0,09706	0,09631	0,10530	0,10740	
Malte	0,18215	0,18076	0,18978	0,21864	0,29799	0,27696	
Maurice				0,07187	0,06264	0,06122	
Mongolie		0,02317	0,04204	0,03925	0,04194	0,00766	
Népal						0,07701	
Norvège	0,04117	0,04751	0,05071	0,04665	0,05204	0,05713	
Pays-Bas	0,09623	0,11929	0,11285	0,13062	0,13406	0,13611	
Pologne	0,02216	0,02353	0,02461	0,02028	0,02164	0,02737	
Portugal	0,09171	0,07408	0,08663	0,07882	0,07972	0,09025	
République de Moldavie		0,00081	0,00011			0,00035	
Roumanie	0,00289	0,00348	0,00019	0,00022	0,00021	0,00020	
Royaume-Uni	0,02920	0,02911	0,02661	0,02171	0,01929	0,01814	
Saint-Marin						0,00118	
Seychelles	0,63917	0,65883					
Singapour			0,08662	0,09016	0,09249	0,08904	
Slovaquie	0,09341	0,04836	0,03753	0,04545	0,05971	0,06917	
Slovénie	0,06155	0,05996	0,06439	0,08197	0,04380	0,04955	
Suède	0,03232	0,04369	0,04043	0,04726	0,03481	0,03309	
Suisse	0,04260	0,04376	0,04145	0,04371	0,04802	0,05279	
Tchéquie	0,23064	0,19771	0,20739	0,23380	0,21600	0,23238	
Thaïlande			0,00166	0,00834	0,00773	0,00892	
Türkiye	0,04732	0,05781	0,06773	0,05728	0,03383	0,03006	0,04335
Ukraine	0,00570	0,01087	0,01436	0,01290	0,01393	0,01466	
